

## VIII. 2. d. Synthèse de l'avifaune en période hivernale

### VIII. 2. d. i. Enjeu « espèce »

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie IV. 1. a - Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon. L'effectif maximum d'individus observés au cours d'une prospection et l'enjeu de chaque espèce sont reportés dans le tableau suivant.

Le Milan royal, d'enjeu « espèce » très fort est susceptible de survoler l'AEI en recherche alimentaire voire de s'y arrêter en halte migratoire.

Le Pluvier doré et la Grande Aigrette, inscrits à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (DO) et classés espèces hivernantes de « préoccupation mineure » sur la liste rouge nationale, obtiennent une classe de patrimonialité de catégorie 3, un enjeu « espèce » modéré leur est donc attribué. Le Busard Saint-Martin, le Faucon émerillon, l'Alouette lulu et l'Aigrette garzette sont inscrits à l'Annexe I de la DO, et ne possèdent pas de statut de conservation particulier en tant qu'espèce « hivernante » (non applicable et données insuffisantes). Leur classe de patrimonialité attribuée est aussi de catégorie 3. Il en est de même pour deux autres espèces issues des données bibliographiques : l'Elanion blanc et l'Oedicnème criard. Ce dernier est en effet de plus en plus observé en hiver en Deux-Sèvres. Toutefois les effectifs comptabilisés de ce limicole emblématique des plaines sont généralement faibles et liés aux hivers doux.

La présence d'une ZPS ainsi que de cultures à proximité de l'AEI, peut entraîner le survol de l'aire d'étude par des Vanneaux en recherche alimentaire. Ces derniers peuvent également se poser sur l'AEI pour s'y nourrir. Si le Vanneau huppé atteint son seuil de déterminance, son enjeu « espèce » sera donc très faible. Sinon aucun enjeu ne lui sera attribué. L'Oie cendrée, espèce déterminante ZNIEFF à condition que plus de 20 individus soient présents sur le site de manière régulière, est bien présente à l'est de l'AEI et est potentiellement présente en période d'hivernage au sein des aires d'étude (rapprochée et éloignée). Un enjeu « espèce » très faible lui est attribué.

Les autres espèces ne sont pas considérées comme patrimoniales en période hivernale, aucun enjeu « espèce » ne leur a donc été attribué pour cette période.

**Un groupe remarquable de Pluvier doré a été observé en alimentation dans les parcelles agricoles cultivées.**  
**Des groupes de dizaines d'Alouettes des champs et de Pinsons des arbres ont été observés en alimentation dans les cultures.**  
**Suite aux prospections réalisées et aux données bibliographiques, au total 13 espèces présentent un caractère patrimonial sur l'ensemble de la période d'hivernage :**

- **2 espèces présentent un enjeu très faible : Vanneau huppé (biblio) et Oie cendrée (biblio).**
- **10 espèces présentent un enjeu modéré : Busard Saint-Martin, Elanion blanc (biblio), Oedicnème criard (biblio), Pluvier doré, Faucon émerillon (biblio), Faucon pèlerin (biblio), Alouette lulu (biblio), Grande Aigrette, Aigrette garzette (biblio), Hibou des marais (biblio).**
- **1 espèce présente un enjeu très fort : Milan royal (biblio).**

Tableau 33 : Enjeu « espèce » attribué en période hivernale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Effectifs maximum observé	Enjeu « espèce »
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	D	NA	1	Modéré
	Buse variable	PN	-	LC	4	
	Elanion blanc	DO / PN	-	N	Biblio	Modéré
	Epervier d'Europe	PN	-	NA	1	
	Milan royal	DO / PN	-	VU	Biblio	Très fort
Ansériformes	Oie cendrée	-	N et H > 20 ind.	NA	Biblio	Très faible
Charadriiformes	Oedicnème criard	DO / PN	H, N et R	NA	Biblio	Modéré
	Pluvier doré	DO	H > 35 ind.	LC	100	Modéré
	Vanneau huppé		H > 260 ind.	LC	Biblio	Très faible
Columbiformes	Pigeon ramier		-	LC	64	
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	-	NA	2	
	Faucon émerillon	DO / PN	-	DD	Biblio	Modéré
	Faucon pèlerin	DO / PN	-	NA	Biblio	Modéré
Galliformes	Faisan de Colchide		-	LC	2	
Passériformes	Alouette des champs		-	LC	101	
	Alouette lulu	DO / PN	-	NA	Biblio	Modéré
	Bergeronnette grise	PN	-	NA	3	
	Bruant jaune	PN	-	NA	2	
	Bruant zizi	PN	-	-	1	
	Chardonneret élégant	PN	-	NA	1	
	Corneille noire		-	NA	2	
	Etourneau sansonnet		-	-	80	
	Geai des chênes		-	NA	2	
	Grimpereau des jardins	PN	-	-	4	
	Grive draine		-	NA	1	
	Grive litorne		-	-	5	
	Grive mauvis		-	LC	40	
	Grive musicienne		-	NA	4	
	Linotte mélodieuse	PN	-	NA	45	
	Merle noir		-	NA	4	
	Mésange à longue queue	PN	-	-	3	
	Mésange bleue	PN	-	-	6	
	Mésange charbonnière	PN	-	NA	9	
	Mésange nonnette	PN	-	-	6	
	Moineau domestique	PN	-	-	5	
	Pinson des arbres	PN	-	NA	144	
	Pipit farlouse	PN	-	DD	61	

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Effectifs maximum observé	Enjeu « espèce »
	Pouillot véloce	PN	-	NA	2	
	Rougegorge familier	PN	-	NA	5	
	Sittelle torchepot	PN	-	-	1	
	Troglodyte mignon	PN	-	NA	4	
	Verdier d'Europe	PN	-	NA	2	
Pélecaniformes	Aigrette garzette	DO / PN	-		Biblio	Modéré
	Grande Aigrette	DO / PN	H > 5 ind.	LC	1	Modéré
	Héron cendré	PN	-	NA	2	
Piciformes	Pic épeiche	PN	-	NA	4	
	Pic sp.	-	-	-	2	
	Pic vert	PN	-	-	1	
Strigiformes	Hibou des marais	DO / PN	H > 2 ind.	NA	Biblio	Modéré

**Légende :**  
Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)  
Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (hivernant) : - : Données absentes ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable ; LC : Préoccupation mineure  
Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; D = Dortoirs utilisés chaque année  
En gris : espèces issues des recueils bibliographiques.

VIII. 2. d. ii. Enjeu « habitat d'espèces »

13 espèces représentent un enjeu « espèce » pour cette période.

Le Busard Saint-Martin et 6 autres espèces ont été contactés une fois en survol d'une zone agricole ouverte ou sont mentionnés dans la bibliographie. Il s'agit d'espèces de classe de patrimonialité 3 en hiver (espèce d'intérêt communautaire sans statut Liste Rouge), par conséquent le croisement « patrimonialité – fonctionnalité de l'aire d'étude immédiate » donne un enjeu « habitats d'espèces » très faible.

Le Pluvier doré est de « préoccupation mineure » (LC) sur la Liste Rouge des oiseaux hivernants. Espèce inscrite à l'Annexe I de la DO et déterminante en rassemblements (pour rappel, on considère ici des rassemblements de plus de 35 individus), elle représente un enjeu modéré (classe de patrimonialité 3 en hiver). L'espèce est présente dans les milieux ouverts soumis à rotation, ainsi le croisement « patrimonialité – fonctionnalité » donne un enjeu « habitats d'espèces » faible. Il en est de même pour l'Oedicnème criard.

Un enjeu faible est attribué au Milan royal en raison de son statut vulnérable en hiver (Liste Rouge). Toutefois la présence de cette espèce reste ponctuelle et ne permet pas d'attribuer un enjeu habitat plus fort.

Tableau 34 : Croisement des enjeux – Espèces hivernantes

		Classes de patrimonialité				
		1	2	3	4	5
Utilisation de l'habitat	Individu sédentaire ou hivernant isolé	Milan royal*		Busard Saint-Martin Grande Aigrette Elanion blanc* Hibou des marais* Faucon pèlerin* Aigrette garzette* Faucon émerillon*		Oie cendrée*
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat soumis à rotation			Alouette lulu* Oedicnème criard* Pluvier doré		Vanneau huppé*
	Rassemblement (alimentation) sur un habitat pérenne					

Code couleur : Rouge = enjeu fort ; Orange = enjeu modéré ; Jaune = Enjeu faible ; Vert clair = Enjeu très faible

\* : espèces non observées mais mentionnées par le GODS au sein de l'aire d'étude éloignée, pouvant survoler ou fréquenter l'AEI.

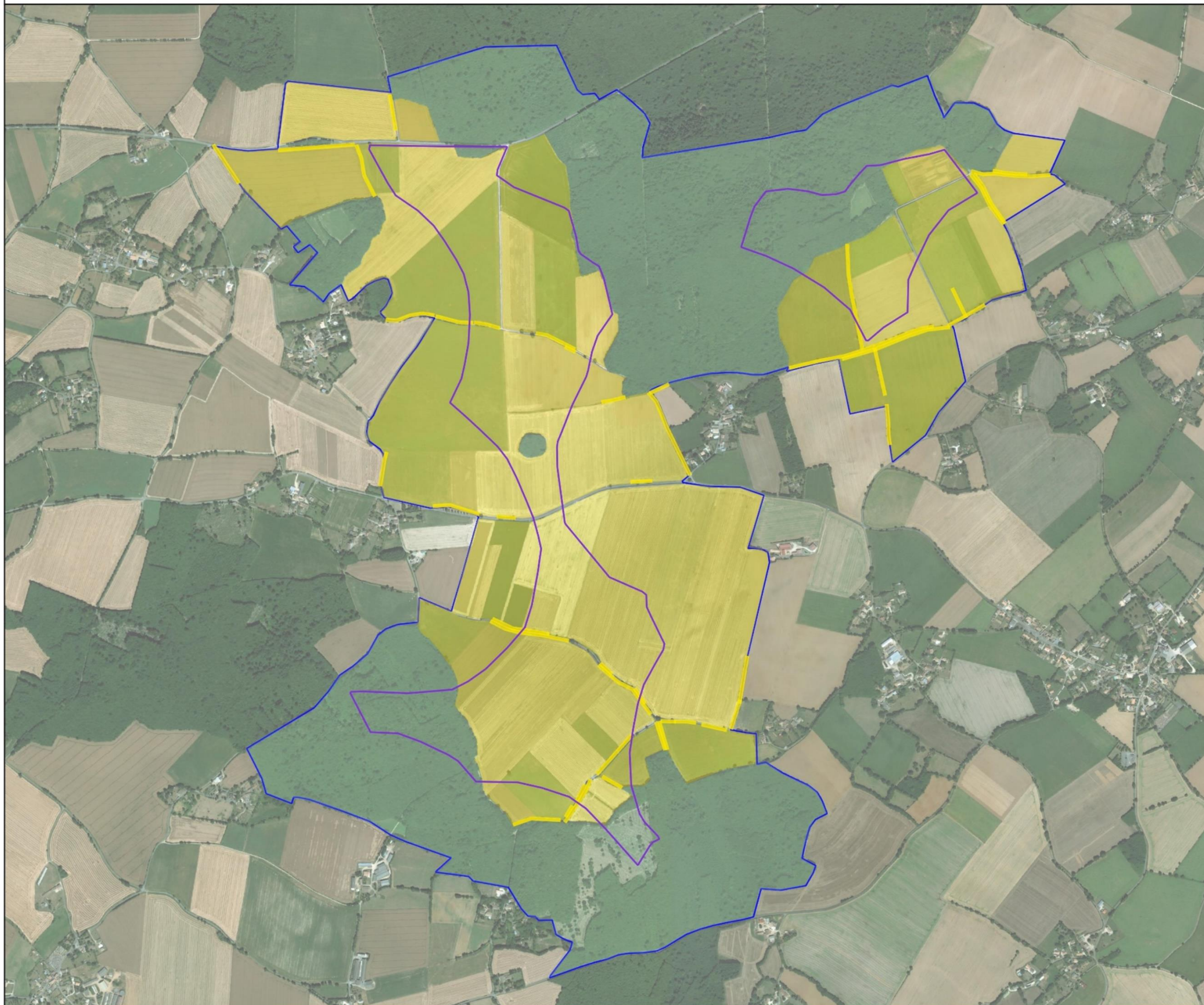
Les espèces discriminantes pour l'enjeu hivernal sont donc l'Alouette lulu, l'Oedicnème criard et le Pluvier doré qui fréquentent les espaces ouverts de la plaine cultivée présents dans l'AEI pour s'alimenter et parfois en groupe de quelques dizaines d'individus. La fréquentation hivernale du site d'étude par le Milan royal sera quant à elle plus anecdotique et isolée.

Aucune espèce patrimoniale observée sur le site ne fréquente les milieux boisés. Les boisements de l'aire d'étude présentent donc un enjeu « très faible ».



La carte suivante synthétise l'enjeu avifaune en période d'hivernage.



# Synthèse des enjeux ornithologiques en période hivernale



## Légende

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude immédiate

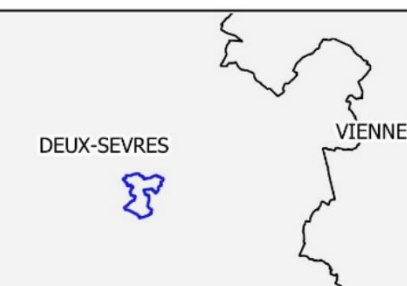
## Enjeu habitat d'espèce

-  Faible
-  Très faible

## Haies

-  Haies d'enjeu faible

0 250 500 m



Projet de parc éolien : Saint-Vincent la Châtre / Fontville

Synthèse des enjeux ornithologiques en hivernage

N° CARTE - SVLC\_HIV\_HAB

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/15 000

COORDS - L93 DATE - 28/01/2020

© WORLD ORTHO, NCA Environnement





### VIII. 3. Période de migration

#### VIII. 3. a. Synthèse bibliographique

De manière générale, la migration de l'avifaune est difficile à évaluer pour plusieurs raisons (Newton 2008<sup>1</sup>) :

- Elle peut se faire à des hautes altitudes ne permettant pas la détection aux jumelles et à la longue-vue ;
- Elle se réalise la plupart du temps sur un large front (cependant certains axes peuvent être empruntés de manière préférentielle telles que les côtes ou les vallées fluviales) ;
- Une grande partie des espèces migre de nuit.

Le recueil de données bibliographiques de l'avifaune au sein de l'aire d'étude éloignée, réalisé *via* les bases de données naturalistes (Nature 79, relevés communaux du SIGORE et de l'INPN) ainsi que la synthèse bibliographique du GODS, fait état de 229 espèces fréquentant l'AEE au cours de l'année et de **34 espèces patrimoniales** sur l'ensemble des aires d'études (immédiate à éloignée) pouvant fréquenter ou survoler l'AEI en période de migration.

Ces espèces peuvent fréquenter l'AEI à des fins de recherche alimentaire ou de halte migratoire. Certains taxons ne trouvant pas d'habitat favorable ne feront que survoler le site, c'est le cas des Oies cendrées, Grues cendrées et de l'ensemble des oiseaux reliés aux milieux aquatiques et humides (Combattant varié, Echasse blanche, Marouette ponctuée, etc.). L'objet de leur fréquentation de l'AEI est donc précisé dans le tableau suivant.

Rappelons que la présence d'une ZPS (Plaine de la Mothe-Saint-Heray - Lezay), peut expliquer la concentration des données au niveau de ce zonage, et qui se trouve à moins de 4 km). En effet, les suivis réguliers mis en place (suivi des oiseaux de plaine notamment) impliquent une pression d'observation souvent plus importante que le reste du territoire.

Tableau 35 : Espèces patrimoniales mentionnées en période de migration au sein des aires d'étude (SIGORE / INPN)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut	LRN – de passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI
Accipitriformes	Aigle botté	<i>Hieraetus pennatus</i>	DO / PN	-		Survol / Halte / Alimentation
	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	DO / PN	LC	H	Survol
	Busard pâle	<i>Circus macrourus</i>	DO/PN	NA		Migrateur rare
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	DO / PN	LC	-	Survol / Halte / Alimentation
	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	DO / PN	NA	-	Survol / Halte / Alimentation
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	DO / PN	NA	D > 10 ind.	Survol / Halte / Alimentation

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut	LRN – de passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI
	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	DO / PN	NA	D	Survol / Halte / Alimentation
	Circaète Jean-le-blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	DO / PN	NA	-	Survol / Halte / Alimentation
	Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	DO/PN	-	N	Survol / Halte / Alimentation
	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	DO / PN	NA	-	Survol / Halte / Alimentation
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO / PN	NA	-	Survol / Halte / Alimentation
Ansériformes	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>		NA	H > 20 ind.	Survol
Caprimulgiiformes	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	DO/PN	-	N	Survol / Halte / Alimentation
Charadriiformes	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	DO/PN	NA	H > 60 ind. et N	Peu probable
	Combattant varié	<i>Calidris pugnax</i>	DO	NA	H	Peu probable
	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>		NA	H > 20 ind.	Survol / Halte / Alimentation
	Echasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	DO / PN	-	H > 50 ind.	Peu probable
	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	DO/PN	-		Peu probable
	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	DO/PN	-	H>5 ind. et N	Peu probable
	Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaeus melanocephalus</i>	DO/PN	NA	N et H>5 ind.	Survol
	Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	DO/PN	NA		Peu probable
	Œdicnème criard	<i>Burhinus oedicanus</i>	DO / PN	NA	R	Survol / Halte / Alimentation
	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	DO	-	H > 35 ind.	Survol / Halte / Alimentation
	Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	DO / PN	NT	H	Survol / Halte / Alimentation

<sup>1</sup> Newton, I. (2008). *The migration ecology of birds*. Academic press.

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut	LRN – de passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI
	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	DO/PN	NA	N	Peu probable
	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>		NA	H > 260 ind.	Survol / Halte / Alimentation
Ciconiiformes	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	DO / PN	VU	H	Survol / Halte / Alimentation
Coraciiformes	Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	DO/PN	-	N et H	Peu probable
Falconiformes	Faucon d'Eleonore	<i>Falco eleonora</i>	DO/PN	NA		Migrateur rare
	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	DO/PN	NA		Migrateur rare
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
Gruiformes	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	DO / PN	NA	H > 70 ind.	Survol
	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	DO / PN	NA	H	Peu probable
Otidiformes	Outarde canepetière	<i>Tetrax tetrax</i>	DO / PN	-	R et H	Survol
Passériformes	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	DO / PN	-	-	Survol / Halte / Alimentation
	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	DO / PN	EN		Survol / Halte / Alimentation
	Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	DO / PN	NA		Survol / Halte / Alimentation
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	DO/PN	NA	N	Survol / Halte / Alimentation
	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	DO / PN	NA	-	Survol / Halte / Alimentation
Péléciformes	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	DO / PN	-	-	Survol / Halte / Alimentation
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	DO / PN	-	H > 5 ind.	Survol (rare)

Ordre	Nom commun	Nom scientifique	Statut	LRN – de passage	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation de l'AEI
	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	DO / PN	-	H > 5 ind.	Survol / Halte / Alimentation
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	DO / PN	NA	H	Survol (rare)
Strigiformes	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	DO / PN	NA	H > 2 ind.	Survol / Halte / Alimentation

**Légende :**  
Statut (réglementaire) : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)  
Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - de passage) : NA : Non applicable, LC : espèce de préoccupation mineure ; NT : espèce quasi menacée ; VU : espèce vulnérable  
Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H = Déterminant sur site de halte migratoire ; D : Déterminant sur site de dortoir ; H > x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; R = Rassemblements postnuptiaux

Un total de 14 espèces de rapaces patrimoniaux (Aigle botté, Balbuzard pêcheur, Busard pâle, Bondrée apivore Busard cendré, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le-blanc, Elanion blanc, Milan royal, Milan noir Faucon d'Eleonore, Faucon émerillon, Faucon kobez, Faucon pèlerin) fréquente les aires d'étude en période de migration (pré et/ou postnuptiale). Toutes ces espèces sont inscrites à l'annexe I de la DO. A l'exception du Blabuzard pêcheur (se nourrit exclusivement de poissons pêchés en eaux relativement profondes et ne trouvera donc pas ces ressources alimentaires au sein de l'AEI), tous ces rapaces peuvent survoler, s'alimenter (chasse micromammifères, reptiles ou encore insectes) ou bien faire halte au sein de l'AEI en période de migration. Aucun de ces rapaces n'a de statut de conservation défavorable en période de migration au niveau national. Toutefois, trois de ces rapaces : le Busard pâle, le Faucon kobez et le Faucon d'Eleonore sont des migrateurs rares en France. Leur observation à l'échelle de l'aire d'étude éloignée reste donc anecdotique.

Parmi ces espèces patrimoniales, on observe certains limicoles (Courlis cendré, Vanneau huppé, Oedicnème criard) qui peuvent utiliser l'AEI comme zone de halte lors de leur migration. Les effectifs de ces taxons en rassemblements sont parfois impressionnants. Concernant l'Oedicnème criard, inscrit à l'annexe I de la DO, des rassemblements annuels de plus de 100 individus sont comptabilisés à moins de 3km du site (Saint-Coutant). D'autres rassemblements plus importants encore sont observés sur les communes de Périgné et Luché-sur-Brioux, avec plus de 150 individus chaque année, rassemblés sur ces plaines agricoles. Des échanges entre ces différents rassemblements ont lieu la nuit, période où l'espèce est très active. Toutefois, de tels rassemblements au sein de la ZIP semblent peu probables, en tout cas avec de tels effectifs. Le Vanneau huppé se rassemble aussi en grand nombre en période de migration. A l'inverse de l'Oedicnème criard, le Vanneau huppé est susceptible de stationner au sein même de l'AEI.

Les données bibliographiques font état de la présence d'espèce dites « grands voiliers » pouvant fréquenter la zone (survol et/ou halte). Parmi ces espèces on retrouve par exemple la Grue cendrée, oiseau emblématique de la période de migration, ainsi que l'Oie cendrée, les Ardéidés (Héron pourpré, Grande Aigrette), et les Cigognes (blanches et noires).

La Grue cendrée est une migratrice régulière dans le département avec notamment le passage de plusieurs milliers d'individus par année. Ces effectifs peuvent varier en fonction des conditions météorologiques qui peuvent modifier les trajectoires de vol. Charente Nature mentionne 46 observations de Grue cendrée au sein de l'aire d'étude rapprochée avec un vol de 500 individus en novembre 2015 au-dessus de la commune de Villognon. Le GODS rappelle également que l'AEI se trouve légèrement à l'ouest du couloir principal de migration de cette espèce. Elles sont d'ailleurs observées annuellement au sein de l'AEI, et ce jusqu'à 10 000 individus chaque année.